

# Aimeriez-vous davantage de souplesse financière?

**Notre garantie de loyer vous évite d'avoir à puiser dans vos économies et préserve votre marge de manœuvre.** Vous n'avez pas besoin d'effectuer un dépôt de garantie auprès d'une banque pour louer un logement.

La garantie de loyer d'AXA n'est pas un produit d'assurance mais de cautionnement. En échange, vous versez une prime annuelle. Elle vous permet de bénéficier de conditions et de rabais avantageux.

## Plus grande liberté financière

Vous disposez librement de vos économies au lieu de les bloquer sur un compte pendant toute la durée de la location.

## Prestations d'AXA

AXA s'engage envers votre bailleur à répondre à toutes prétentions légitimes telles que des dommages au bien loué ou des arriérés de loyer. Le montant correspondant vous est par la suite réclamé par AXA.

## Prime annuelle

4% du dépôt exigé

## Une seule condition

Vous devez souscrire une assurance de responsabilité civile privée auprès d'AXA ou d'une autre compagnie d'assurance.

## Pas d'autres frais

- Pas de frais d'affiliation
- Pas de frais en cas de modification des conditions de location (p. ex. changement de bailleur)
- Résiliation possible à tout moment d'entente avec le bailleur. La prime annuelle réglée est remboursée au prorata

## Conversion de dépôt bancaire

Avec l'accord de votre bailleur, vous pouvez à tout moment demander le remboursement de votre dépôt bancaire pour le remplacer par une garantie de loyer d'AXA.

## Simplicité et rapidité

- Demandez la garantie de loyer d'AXA à votre conseiller ou en ligne sur [www.AXA.ch/garantie-de-loyer](http://www.AXA.ch/garantie-de-loyer)
- Une confirmation vous est envoyée immédiatement
- Le bailleur reçoit l'acte de cautionnement dans un délai de deux jours ouvrables, après l'appréciation définitive par AXA

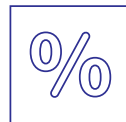
## Avantages pour le bailleur

- Mêmes garanties qu'un dépôt bancaire
- Le locataire dispose d'une assurance de responsabilité civile privée dès son entrée



## De nombreux avantages

- Assistance immédiate et déclaration de sinistre par téléphone 24h sur 24:  
en Suisse: +0 800 809 809  
à l'étranger: +41 800 809 809
- Prime annuelle avantageuse
- Paiement rapide en cas de sinistre
- Résiliation possible en tout temps



## Rabais

- 10% de rabais de combinaison si vous avez souscrit une assurance de responsabilité civile privée

